



FORMATION CONTINUE PREMIERS SECOURS EN EQUIPE - NIVEAU 2 -



1 - Public

La formation continue PSE2 est ouverte à toute personne souhaitant actualiser, maintenir, et perfectionner ses connaissances techniques de secours et maintenir la validité de son certificat de compétences.

2 - Prérequis

Age minimum de 16 ans.
Etre titulaire du PSE1.

3 - Encadrement

Formateurs certifiés Premiers Secours en Equipe.

4 - Durée

La formation continue PSE2 s'étale sur 6 h.

5 - Périodicité

Le PSE2 doit être recyclé annuellement.

6 - Entrée en formation

Ne peut se faire qu'après réception du dossier d'inscription et règlement de la formation.

7 - Modalités d'évaluation

L'évaluation est sommative à visée certificative

Validation des candidats :

- Avoir suivi l'ensemble de la formation
- Satisfaire aux modalités certificatives définies par la FFSS
- Réaliser correctement, lors des séquences d'apprentissage, l'ensemble des techniques et procédures
- Démontrer, lors des mises en situation, l'atteinte de l'ensemble des objectifs de la formation, en termes de capacités théoriques, pratiques et comportementales.

8 - Personne en situation de handicap

Nous consulter.

9 - Tarif

Individuel : 100€

Financement OPCO : 170€

Groupe : nous consulter

Objectifs de la formation

L'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 » a pour objectif de faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, au sein d'une équipe ou en qualité de chef de binôme, avec matériels, dans le cadre d'opérations de secours.

Compétences attestées

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable :

- D'évoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi
- D'assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnant
- De réaliser un bilan et d'assurer sa transmission aux services appropriés
- De prendre en charge une personne :
Présentant une affection spécifique ou une aggravation de sa maladie
 - Victime d'une atteinte circonstancielle
 - Présentant une souffrance psychique ou un comportement inhabituel
- Assurer, au sein d'une équipe :
 - L'immobilisation totale ou partielle, d'une personne victime d'un traumatisme du squelette
 - Le relevage et le brancardage d'une victime en vue de son transport
 - Coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe
 - D'adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime

Méthodes pédagogiques

- Activité de découverte (études de cas / exposé interactif)
- Activité d'apprentissage (démonstration en temps réel puis commentée et justifiée / apprentissage des gestes en binôme)
- Activité d'application (exercices de simulation / cas concrets)

Formation Professionnelle inscrite au Répertoire spécifique sous le code N° RS5720

6 h





FORMATION CONTINUE PREMIERS SECOURS EN EQUIPE - NIVEAU 2 -



La certification « Premiers secours en équipe de niveau 2 » répond au besoin de disposer d'équipier secouristes capables d'effectuer des gestes de premiers secours, au sein d'équipes qui participent aux opérations de secours, organisées sous le contrôle des autorités publiques ou aux dispositif prévisionnels de secours.

Contenu pédagogique de la formation continue PSE1 - PSE2

Conformément à l'annexe II de la Circulaire du 20 juin 2025 relative au programme de formation continue 2026 pour les unités d'enseignement des premiers secours des filières de sécurité civile.

PSE1

- Enjeux et principes
- Administration d'oxygène par inhalation
- Utilisation d'une bouteille d'oxygène
- Malaise et aggravation de maladie

Thèmes à aborder obligatoirement :

- Accident vasculaire cérébral
- Crise convulsive généralisée
- Crise d'asthme
- Douleur thoracique (non traumatique)
- Malaise hypoglycémique chez le diabétique
- Réaction allergique grave
 - Aide à la prise de médicaments
 - Manœuvres physiques
 - Positions d'attente et de transport
 - Préparation d'un dispositif de portage

Compétence 5 prévue à l'annexe 1 de l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière : assister des équipiers secouristes, lors de manœuvres d'immobilisation, de relevage ou de brancardage ;

PSE2

- Programme du PSE1 complet, notamment :

• Malaise et aggravation de maladie : les thèmes abordés obligatoirement en PSE1 doivent être approfondis en PSE2 ;

- Fiche « Enjeux et principes » :

focus sur « Adopter les règles de gestes et postures ou de manutention »

• sollicitation au maximum de la victime pour réaliser une action, en l'accompagnant, lorsque cela est possible, et dans le but d'économiser les efforts des intervenants.

- Aide à la marche
- Déplacement d'une victime à l'aide d'une chaise de transport
- Déplacement d'une victime non valide



Association de Saint-Herblain - Secouristes de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme 44

Association loi 1901 - Affiliée à la FFSS - reconnue d'utilité publique

Siège : CSC du Sillon, 12 bis Boulevard des Thébaudières, 44800 Saint Herblain

sffss44@gmail.com - 06 28 72 80 08 - 06 36 77 57 81 - www.secouristes-saint-herblain.com

Siret n° 350 132 163 00030 - Numéro de déclaration d'activité : 52 44 06417 44 enregistré auprès de la préfecture de Loire Atlantique. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

